

Organisation ABV MONTAIGU VENDÉE

Règlement de l'épreuve du 14 septembre 2025

Article l'organisation :

L'ABV Montaignu Vendée organise le TRAIL MONTAIGU VENDÉE qui se déroulera entièrement sur la ville de MONTAIGU VENDÉE avec un départ et une arrivée sur l'esplanade de la mairie de Montaignu le dimanche 14 septembre 2025.

Article 2 Parcours, distances et heures de départs :

Courses jeunes : le parcours est tracé sur la place de la Mairie, dans les parc du Château et du Val d'Asson et sur le bord de la Maine.

Courses adultes : Le parcours est composé d'une boucle pour chaque distance, celle-ci emprunte les rues du vieux Montaignu, les parcs du Château et du Val d'Asson, la carrière, le parc des Rochettes, les bords de la Maine et la campagne périphérique de la ville de Montaignu.

8h45 départ du 25 km de espoirs (2005) à masters

9h30 départ du 17 km de juniors (2008) à masters

9h45 départ du 11 km de cadets (2010) à masters

10h00 départ du 6 km de cadets (2010) à masters

11h30 départ du KID Trail pour éveil Athlé et Poussins (2015 à 2019) autour de l'esplanade et la Mairie de Montaignu, inférieure à 900m

11h45 départ du 2.5 km pour les Benjamins et Minimes (2011 à 2014)

Le challenge Orange Bleue

Les participants du challenge Orange Bleue participent à la course de 11km.

L'équipe sera mixte et constituée de 2 coureurs licenciés ou non.

Les 2 coureurs peuvent faire leur course séparément, le classement se fera sur l'addition des 2 places obtenues au scratch, (ex : 1^{er} coureur 8^{ème} , 2^{ème} : 25^{ème} = 33 points)

L'équipe ayant obtenu le moins de points sera classée 1^{ère} du challenge.

ATTENTION : selon les courses, les distances réelles varient de + ou- 500 m par rapport aux distances annoncées.

Article 3 Règlement et validation des inscriptions :

Nouvelle licence 2025-2026 : changement des catégories dès le 1^{er} septembre 2025

Les courses de 6, 11, 17 et 25 km sont ouvertes :

- Aux coureurs licenciés FFA (2025-2026) athlé compétition, athlé running, athlé entreprise délivré par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.
- Aux titulaires d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une Fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens la Non Contre-Indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
- Aux personnes ayant validé leur parcours de prévention santé (PPS).

Depuis le 16 janvier 2024, la FFA a mis en place le Parcours Prévention Santé (PPS) pour tous les participants adultes non licenciés à des compétitions de running organisées en France, en remplacement du certificat médical. Vous devrez vous connecter, dans les trois mois précédant la compétition, à la plateforme web dédiée : pps.athle.fr et y suivre les différentes étapes vouées à sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique.

Un numéro vous sera attribué, qu'il faudra déposer dans votre dossier.

- **Pour les mineurs fourniture de l'autorisation parentale**

Animation Kid Trail est ouverte aux années 2015 à 2019 :

- **Fourniture de l'autorisation parentale**

La course de 2,5 km est ouverte aux années 2011 à 2014 :

- **Fourniture de l'autorisation parentale**
- Aux coureurs licenciés FFA athlé compétition (2025 - 2026).

Article 4 Engagement et droit d'engagement :

Seuls les engagements d'Espace Compétition seront acceptés et ne seront pris en compte que les dossiers complets avec licence ou pps valide.

Les 2 courses jeunes sont gratuites.

Trail de 6 km :	Licencié FFA : 8€	Non licenciés FFA : 10€
Trail de 11 km :	Licencié FFA : 9€	Non licenciés FFA : 12€
Trail de 17 km :	Licencié FFA : 11€	Non licenciés FFA : 14€
Trail de 25 km :	Licencié FFA : 14€	Non licenciés FFA : 17€

Les engagements le jour de l'épreuve seront possibles à partir de 7h30, **dans la limite des places disponibles, limité à 1000 coureurs au total des 4 courses.** seront majorés de 3€ pour tous (licenciés FFA et autres) et seront clos 30' avant chaque départ.

Attention !!! Pas d'inscription sur place pour le challenge équipe « orange bleue »

Article 5 Retrait des dossards : salle des fêtes place de l'Hôtel de Ville de Montaigu

Le samedi 13 septembre 2025 après-midi de 15h00 à 18h00

Le dimanche 14 septembre 2025 à partir de 7h30 , sera clos 30mn avant chaque épreuve,

Article 6 Rétrocession des dossards :

La rétrocession des dossards est interdite. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. En pareille situation, l'organisation se dégage de toutes responsabilités. Le bénéficiaire de la rétrocession sera exclu du classement.

Article 7 Chronométrie :

Les courses jeunes sont assurées par le club ABV MONTAIGU VENDÉE

Les 4 épreuves adultes et la course Benjamin/Minime sont assurées par la société de chronométrie ESPACE COMPÉTITION

Article 8 Assurance

L'organisation est assurée par la société d'assurance AIAC COURTAGE, assurance fédérale FFA,

Article 9 Sécurité, Santé et Secours :

Le service médical est assuré par un médecin, une ambulance et la Protection Civile de Montaigu Vendée.

La sécurité des intersections et lieux sensibles sera faite par des signaleurs.

Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route lors des portions situées sur les voies de circulation, même si celles-ci sont protégées.

Les concurrents se doivent secours et entraide.

Article 10 Respect de la nature et Ravitaillement :

Les concurrents s'engagent à parcourir le tracé de l'épreuve pour laquelle ils sont inscrits et à respecter ce tracé balisé par les organisateurs dans son intégralité.

Les concurrents s'engagent à ne rien jeter sur le parcours, des poubelles sont positionnées aux ravitaillements

Epreuve en auto suffisance .

Aucun gobelet sur le ravitaillement du circuit, merci de vous équiper.

11 km, 17 km et 25 km : 1 point d'eau

6 km : pas de ravitaillement solide ou liquide.

Ravitaillement solide et liquide à l'arrivée

Article 11 Propriétés privées :

Le parcours emprunte des propriétés privées, le passage dans celles-ci est autorisé uniquement durant l'épreuve.

Article 12 Droits à l'image :

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser toutes les images, photographies et vidéos prises lors de l'évènement, ainsi que les noms des concurrents, à des fins de promotion de cette manifestation.

Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média.

Les concurrents renoncent à tout recours à l'encontre de l'organisation et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Article 13 CNIL :

Les informations que vous communiquez sont nécessaires pour votre participation au Trail MONTAIGU VENDÉE. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'organisation. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'organisation.

Article 14 Cas de force majeure :

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou sanitaire pour motifs indépendants de la volonté de l'organisation, celle-ci se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement ou indemnité.

Acceptation du règlement :

La participation aux épreuves implique l'acceptation et sans réserve par chaque participant du présent règlement